OFFICIEL.

[illegible]

Bureau de l'Intendance.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1852.

PROCLAMATION par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Considérant, que par un acte de l'Assemblée générale de cet Etat, approuvé le 21 février 1852, il est ordonné et décrété que le peuple prendre le sentiment du peuple sur la question d'appeler une convention pour changer la Constitution et pour pourvoir à l'élection des délégués, et pour tenir la dite convention, il est décrété, que le 1ème jour d'avril prochain, un poll sera ouvert dans chaque paroisse de l'Etat de la Louisiane à l'effet d'exprimer un nombre suffisant de votes pour la convention